



Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 15/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Nombre de suffrages : 18

Date de la convocation  
09/05/2025

Délibération 32-2025

Objet Création emplois non permanent – recrutement saisonniers

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

**Etaient présents :**

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, M. Jean-Marie POUWELS, Mme Sandrine GAS, Mme Lydie AMEVET, Mme VITALI Marie, M. Gilbert CHAZAL, Mme Natacha BENALI, M. Dominique MAIRE

**Procuration(s) :**

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Annick GAT donne pouvoir à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT

**Etai(ent) absent(s) :** NEF Brigitte

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins saisonniers liés à un accroissement saisonnier d'activité dans le service restauration/périscolaire, aux services techniques et aux services administratifs pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 31 mars 2026.

Ces agents seront recrutés sur les grades d'adjoint technique territorial, 1<sup>er</sup> échelon un poste à temps complet et un poste à temps non complet de 18h, sur le grade d'adjoint administratif territorial 1<sup>er</sup> échelon sur un poste à temps non complet de 20h

**Le Conseil municipal, suite à cette présentation et après en avoir délibéré,**

➤ **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent à temps complet et d'un emploi d'agent de restauration/périscolaire à temps non complet de 18h au(x) grade(s) d'adjoint technique territorial, et d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet de 20h pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois pendant une même période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 30 avril 2026

➤ **DIT que** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

➤ **DONNE** pouvoir au Maire de réaliser tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

La Secrétaire de séance,  
Mme Pascale VERHNES

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE



15/05/2025

MAIRIE DE JONQUERETTES  
Numéro interne de l'acte : 32-2025

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250515-DEL322025-DE